

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'UPOV n°124

25 février 2020

Nouvelle version d'UPOV PRISMA disponible

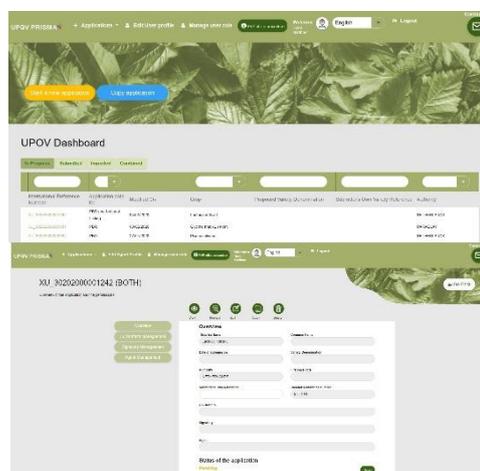
L'UPOV a le plaisir d'annoncer que la nouvelle version 2.4 d'UPOV PRISMA est maintenant disponible.

UPOV PRISMA

[UPOV PRISMA](#) est un outil en ligne qui facilite le dépôt de demandes de protection des obtentions végétales auprès des services de protection des obtentions végétales des membres de l'UPOV participants.

NOUVEAU LOOK

Un nouveau look, avec une présentation plus intuitive, facilitant la navigation entre les formulaires et disposant d'un outil de communication directe avec l'équipe UPOV PRISMA.



RE-INTRODUCTION DE LA TAXE RELATIVE À L'UTILISATION D'UPOV PRISMA

La taxe relative à l'utilisation d'UPOV PRISMA s'élève à **90 francs suisses** par demande de protection d'une obtention végétale déposée par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA. Cette taxe d'UPOV PRISMA s'ajoute aux taxes de dépôt pour le membre de l'UPOV concerné.
(Note : Concernant le Royaume-Uni, la taxe relative à l'utilisation d'UPOV PRISMA sera acquittée par le service de protection des obtentions végétales du Royaume-Uni.)

SERVICES PARTICIPANTS

Trente-cinq membres de l'UPOV participent à UPOV PRISMA, notamment l'Union européenne (OCVV) (l'Union européenne a adopté un système de protection des droits d'obteneur qui couvre ses 27 États membres et, jusqu'au 31 décembre 2020, le Royaume-Uni) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) (l'OAPI a adopté un système de protection des droits d'obteneur qui couvre ses 17 États membres).

[Voir](#) les membres de l'UPOV participant à UPOV PRISMA et les plantes et espèces acceptées.

UPOV PRISMA



**RESTEZ INFORMÉS DES FAITS
NOUVEAUX**

Suivez-nous sur Twitter pour rester informés
des faits nouveaux concernant
UPOV PRISMA

@UPOVint**UPOV PRISMA** 

Avantages de l'utilisation d'UPOV PRISMA

- Service en ligne pour les demandes de protection des obtentions végétales
- Plus de 70 pays desservis
- Choix de la langue pour l'affichage des formulaires
- Traduction des réponses prédéfinies
- Copiez les données dans d'autres demandes
- Rappels concernant la nouveauté et la priorité
- Consultez toutes les procédures applicables par les services de protection des obtentions végétales
- Aperçu de toutes les demandes déposées

Visitez notre site pour plus d'information: www.upov.int/upovprisma

La mission de l'UPOV est de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève.

Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Albanie, Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, , Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Montenegro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Pour de plus amples renseignements sur l'UPOV, veuillez contacter le Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9111
Fax : (+41-22) 733 0336

Mél. : upov.mail@upov.int
Site Web : www.upov.int

[Fin du document]